

10717/19

(OR. en)

PRESSE 39
PR CO 39

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3705^e session du Conseil

Environnement

Luxembourg, le 26 juin 2019

Présidents

Grațiela Leocadia Gavrilescu

Ministre de l'environnement

Ioan Deneș

Ministre des eaux et forêts de la Roumanie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Substances chimiques	4
Réutilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole	5
Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale	6
Divers	7
– Propositions législatives en cours d'examen.....	7
– Une planète propre pour tous: une vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat.....	7
– Conférence sur la tarification du carbone et les taxes aériennes (La Haye, 20 et 21 juin 2019).....	7
– Atelier concernant le futur programme d'action pour l'environnement (Hainburg, Autriche, 11 et 12 juin 2019)	7
– Éventuelles mesures européennes visant à soutenir la mobilité propre et en particulier l'électromobilité	7
– Communication relative aux projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat	8
– Comptes rendus des principales réunions internationales ayant eu lieu récemment:	8
– Réunion des ministres de l'environnement du G7 (Metz, France, 5 mai 2019)	8
– La gestion des grands carnivores - défis et solutions.....	8
– Programme de travail de la prochaine présidence	8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Libye - Appui aux opérations de nettoyage menées sur l'ancien site de stockage d'armes chimiques 9
- Contributions au Fonds européen de développement 9
- Relations avec le Maroc 9

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Conseil de l'Organisation mondiale des douanes..... 10

PÊCHE

- Possibilités de pêche pour 2019: le Conseil adopte des modifications 10

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 10

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Substances chimiques

Le Conseil a adopté des conclusions qui donnent une orientation politique en vue de la mise au point d'une stratégie de l'Union pour une politique durable en matière de substances chimiques. Les conclusions abordent spécifiquement les thèmes de REACH, des perturbateurs endocriniens, des nanomatériaux et des produits pharmaceutiques.

Dans ses conclusions, le Conseil souligne la nécessité de protéger la santé humaine et l'environnement par une gestion rationnelle des substances chimiques. Il souligne également la nécessité d'améliorer et d'intégrer l'évaluation des risques chimiques et la gestion des substances chimiques dans l'ensemble de la législation de l'UE afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la législation de l'Union en matière de substances chimiques.

Les ministres ont souligné qu'il était urgent que la Commission et l'Agence européenne des produits chimiques élaborent un plan d'action sur la conformité des dossiers pour ce qui concerne REACH et qu'il était important d'améliorer les procédures d'autorisation et de restriction prévues dans le règlement REACH.

Dans leurs interventions, plusieurs ministres ont engagé instamment la Commission à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement en réduisant le plus possible l'exposition aux perturbateurs endocriniens et en promouvant leur remplacement par des substances chimiques plus sûres, ainsi qu'à fournir un plan d'action comportant des mesures claires et concrètes et un échéancier ambitieux pour le faire.

En outre, plusieurs ministres ont insisté sur la nécessité que la Commission élabore une stratégie de l'Union pour un environnement non toxique, qui propose des objectifs clairs pour une politique globale et durable à long terme de l'UE en matière de substances chimiques. Ils ont invité la Commission à inclure, dans sa proposition concernant un 8^e programme d'action pour l'environnement, des engagements visant à mettre en œuvre les mesures de suivi de la stratégie de l'Union pour un environnement non toxique.

Texte intégral des [conclusions](#) du Conseil

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Réutilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole

Le Conseil a approuvé une orientation générale concernant un nouveau règlement relatif à la réutilisation de l'eau visant à réduire le risque de pénuries d'eau pour l'irrigation des cultures et à aider l'Europe à s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Le règlement proposé comporte de nouvelles règles visant à promouvoir et à faciliter l'utilisation de l'eau provenant de l'épuration des eaux urbaines résiduaires à des fins d'irrigation agricole, lorsque cela est approprié et rentable. Il est pleinement conforme à l'économie circulaire et améliorera l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'UE.

Les ministres ont souligné l'importance de veiller à la protection de la santé humaine et animale ainsi que de l'environnement grâce à l'instauration de normes harmonisées strictes concernant la qualité de l'eau de récupération et au contrôle du respect de ces normes.

Les ministres se sont félicités que leur soit donnée la possibilité de choisir si appliquer le nouveau règlement sur l'ensemble ou une partie de leur territoire, étant donné que les conditions géographiques et climatiques varient considérablement dans l'ensemble des États membres.

Plusieurs ministres des États membres qui ont déjà acquis une expérience pratique en matière de récupération de l'eau ont partagé leurs connaissances et leurs expériences avec les délégués des États membres qui peuvent faire le choix de commencer à réutiliser l'eau à des fins d'irrigation agricole.

L'orientation générale approuvée ce jour constitue le mandat du Conseil en vue des négociations futures avec le Parlement européen. Ces négociations devraient débiter sous la présidence finlandaise.

[Orientation générale](#)

[Proposition de la Commission](#) + [ADD 1](#)

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale

Les ministres de l'environnement ont eu un échange de vues sur les conclusions de l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019 (EIR).

Les ministres se sont félicités que l'EIR prenne en compte les rapports par pays, jugés comme un instrument utile pour recevoir des informations en retour de la Commission sur la mise en œuvre de la politique et de la législation en matière d'environnement et de changement climatique, qu'ils peuvent exploiter afin d'améliorer la mise en œuvre. L'EIR constitue également une occasion d'échanger des vues sur les défis communs et de mettre en commun les bonnes pratiques.

La Commission tiendra compte des suggestions issues de l'échange de vues lors de l'élaboration du cycle 2021 de l'EIR.

[Note de la présidence](#) sur l'échange de vues

Communication de la Commission intitulée "[Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019: une Europe qui protège ses citoyens et améliore leur qualité de vie](#)" - La Commission y répertorie les tendances communes au niveau de l'UE, tire des conclusions et formule des recommandations afin d'améliorer la mise en œuvre dans les États membres.

[Annexe 1 présentant les actions prioritaires proposées dans les rapports par pays, regroupées par thème](#)

[Annexe 2 - document énonçant le contexte général, qui présente les thèmes figurant dans les rapports par pays](#)

Annexes 3 à 30: 28 rapports par pays analysant l'état d'avancement de la mise en œuvre au 1er janvier 2019, les progrès accomplis depuis 2017, les bonnes pratiques et les actions prioritaires proposées ([Belgique](#), [Bulgarie](#), [Croatie](#), [Chypre](#), [Slovaquie](#), [Suède](#), [Royaume-Uni](#), [République tchèque](#), [France](#), [Hongrie](#), [Irlande](#), [Italie](#), [Lettonie](#), [Lituanie](#), [Luxembourg](#), [Malte](#), [Pologne](#), [Roumanie](#), [Slovénie](#), [Espagne](#), [Pays-Bas](#), [Danemark](#), [Estonie](#), [Finlande](#), [Allemagne](#), [Grèce](#), [Autriche](#))

Divers

– *Propositions législatives en cours d'examen*

La Présidence a informé le Conseil sur les propositions législatives en cours d'examen dans le domaine de l'environnement et de l'action climatique.

- LIFE: [proposition de règlement établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat \(LIFE\)](#) + [ADD 1](#)
- Règlement sur la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions liées à la navigation: [proposition de règlement modifiant le règlement \(UE\) 2015/757 afin de tenir dûment compte du système mondial de collecte des données relatives à la consommation de fuel-oil des navires](#) + [ADD 1](#)

– *Une planète propre pour tous: une vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat*

La présidence a informé le Conseil sur l'état d'avancement des discussions sur la [communication de la Commission intitulée "Une planète propre pour tous"](#).

– *Conférence sur la tarification du carbone et les taxes aériennes (La Haye, 20 et 21 juin 2019)*

Le Conseil a pris note des [informations communiquées par la délégation néerlandaise](#).

– *Atelier concernant le futur programme d'action pour l'environnement (Hainburg, Autriche, 11 et 12 juin 2019)*

Le Conseil a pris note des [informations communiquées par la délégation autrichienne](#).

– *Éventuelles mesures européennes visant à soutenir la mobilité propre et en particulier l'électromobilité*

Le Conseil a pris note des [informations communiquées par la délégation bulgare](#).

- ***Communication relative aux projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat***

Le Conseil a pris note des [informations communiquées par la Commission](#).

- ***Comptes rendus des principales réunions internationales ayant eu lieu récemment:***

- Triple conférence des parties aux conventions de Bâle (CdP 14), de Rotterdam (CdP 9) et de Stockholm (CdP 9) (Genève, 29 avril au 10 mai 2019).
- Quatrième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-4) (Nairobi, 11 au 15 mars 2019)
- Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et la Commission sur les conclusions de ces réunions ([10477/19](#) et [10524/19](#)).

- ***Réunion des ministres de l'environnement du G7 (Metz, France, 5 mai 2019)***

Le Conseil a pris note des [informations communiquées par la délégation française](#).

- ***La gestion des grands carnivores - défis et solutions***

Le Conseil a pris note des [informations communiquées par la délégation slovène](#).

- ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris note du programme de travail de la prochaine présidence qui a été présenté par la délégation finlandaise.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Libye - Appui aux opérations de nettoyage menées sur l'ancien site de stockage d'armes chimiques

Le Conseil a adopté une décision visant à proroger de 12 mois les activités à l'appui des opérations de l'OIAC visant à nettoyer un ancien site de stockage d'armes chimiques en Libye.

Le 12 décembre 2017, le Conseil a adopté une décision initiale visant à appuyer ces activités ([décision 2017/2302](#)). Cette décision s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive.

Le 27 mars 2019, l'OIAC a demandé à l'UE de proroger de douze mois la durée de la décision initiale, de manière à lui permettre de poursuivre ses activités et d'atteindre ses objectifs.

Contributions au Fonds européen de développement

Le Conseil a adopté une décision relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement, notamment la deuxième tranche pour 2019 et un plafond révisé du montant annuel pour 2020 ([10195/19](#)).

Les contributions au FED à verser au titre de la deuxième tranche pour 2019 s'élèvent à un total de 1,6 milliard d'EUR, dont 1,5 milliard d'EUR pour la Commission et 100 millions d'EUR pour la Banque européenne d'investissement.

Le plafond des contributions annuelles au FED pour 2020 a été porté à 4,7 milliards d'EUR, dont 4,4 milliards d'EUR pour la Commission et 300 millions d'EUR pour la Banque européenne d'investissement.

Relations avec le Maroc

Le Conseil a approuvé un projet de déclaration conjointe de l'UE et du Maroc ainsi qu'un projet d'ordre du jour en vue de la 14^e session du Conseil d'association UE-Maroc prévue le 27 juin 2019 à Bruxelles.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Conseil de l'Organisation mondiale des douanes

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'UE au sein du Conseil de l'Organisation mondiale des douanes concernant une recommandation modifiant la nomenclature du système harmonisé.

La version initiale de la nomenclature du système harmonisé est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988. Cette nomenclature doit être régulièrement revue et tenue à jour et elle doit être conforme à l'évolution des structures du commerce et des nouvelles technologies de manière à refléter aussi fidèlement que possible les besoins des utilisateurs. La recommandation proposée comprend de nombreuses séries d'amendements qui tiennent compte de la nécessité de moderniser ou d'adapter la nomenclature à son environnement.

PÊCHE

Possibilités de pêche pour 2019: le Conseil adopte des modifications

Le Conseil a adopté un règlement modifiant l'actuel règlement (UE) 2019/124 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche. Le règlement 2019/124 du Conseil établit, pour 2019, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union.

Le nouveau règlement modifie celui qui est en vigueur en fixant certaines limites de capture conformément au nouveau plan pluriannuel établi pour les eaux occidentales, aux derniers avis scientifiques rendus par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) concernant certains stocks et aux décisions arrêtées au sein d'instances internationales telles que la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 26 juin 2019, le Conseil a approuvé la réponse à la demande confirmative n° 14/c/01/19 (doc. [9496/19](#)).